

Cahier des charges Dispositif « Espoir »

Saison 2025-2026

L'accession à la performance désigne toutes les actions menées auprès d'un jeune ou groupe de jeunes en amont de la filière d'accès Haut Niveau, caractérisée sur notre territoire par le Pôle Espoir de Bordeaux.

Parmi ces actions, certaines sont issues des dispositifs fédéraux comme le Dispositif Avenir, le label Club Avenir et d'autres sont issues de la politique jeunes de la Ligue, comme les stages de perfectionnement, le dispositif Minibad-poussins ou encore les Dispositifs Espoir et Espoir +.

Préparer un jeune à l'accès Haut Niveau suppose l'aménagement et la recherche de performance dans tout l'environnement du joueur avec :

- Un volume d'entraînement hebdomadaire avec 3 impacts au minimum,
- Un suivi individuel relayé par une planification des séances d'entraînement et des compétitions,
- Un accompagnement sur les événements de référence.

Pour accompagner les Clubs néo-aquitains vers ce niveau de structuration ; à l'image du label Club Avenir pour la Fédération ; la Ligue Nouvelle-Aquitaine propose 2 dispositifs construits sur la base d'un cahier des charges :

- le dispositif Espoir
- le dispositif Espoir +

Le volume d'entraînement, l'organisation et l'encadrement des séances, la participation aux compétitions sont autant de critères qui permettent de favoriser la bonne formation du joueur.

Sur ce dernier, nous proposons un calendrier réunissant les compétitions, de niveau régional, national et international, les plus pertinentes.

Un Club s'inscrit dans le dispositif Espoir par le biais d'une sélection préalable d'un ou de plusieurs joueurs, par le secteur Performance de la Ligue, en plus des Pré-requis définis.

Cahier des Charges Dispositif Espoir

Objectif général	• Former et accompagner plus de jeunes joueurs pour élever le niveau de jeu global dans la région et avoir plus de jeunes qui s'orientent vers un projet de Haut-Niveau • Impliquer les structures locales (Comités départementaux et Clubs) dans la conduite du projet de formation des jeunes joueurs. • Améliorer les conditions d'entraînement des jeunes identifiés (volume et qualité).
Indicateurs de résultats	• Evaluation par l'entraîneur formateur, en compétition ou entraînement • Participation aux Dispositifs Avenir National (DAD, DAR, DAN) • Participations aux CEJ • Entrée dans le Dispositif Espoir + de la ligue
Acteurs du « Dispositif Espoir »	• La Ligue, en tant que pilote du dispositif • Le comité départemental en tant que structure accompagnatrice de proximité • Le Club se porte garant de la bonne mise en place du projet : créneaux, moyens humains... • Le sportif et sa famille. Le jeune, en plus du volume de compétitions défini ci-dessous, s'engage à participer à tous les stages régionaux et participer au Dispositif Avenir. Plusieurs absences entraînent une sortie du dispositif.

Pré-requis	Public	Poussin 1 et 2, Benjamin 1 et 2, Minime 1 Les joueurs seront sélectionnés par le secteur Performance, en début de saison. Un joueur pourra postuler par demande écrite auprès d'Anthony Cajot de manière individuelle ou via le club.
	Critères d'éligibilité	- Sélection via le profil du joueur : habiletés mentales, maturité et résultats - Participation à des compétitions nationales : Brassage National Poussin, Brassage d'Accession au CEJ ou Circuit Elite Jeunes. Soit le joueur a participé à ces circuits sur la saison précédente soit il doit y participer sur la saison en cours. - répondre aux sélections de la ligue sur les stages et les compétitions - répondre à une sélection départementale pour une compétition (TRJ ou Coupe Nouvelle-Aquitaine) et un stage (minimum 1 journée)
	Encadrement et qualification	- Avoir un encadrant minimum EB1 sur tous les créneaux 2 séances collectives de minimum 1h30 et 1 séance individuelle d'1h - Les Séances collectives : 1 encadrant pour 8 joueurs. Niveau de diplôme minimum EB1. La préconisation est d'avoir un encadrement professionnel sur toutes les séances.
	Installations	En séance collective : 1 terrain de badminton pour 3 joueurs. En séance individuelle : 1 terrain de badminton pour 1 ou 2 joueurs.
	Volume d'entraînement	Au minimum 3 séances de badminton/semaine : 2 séances collectives d'1h30 effective au minimum, public jeunes ou adultes. (Répartition Club/ Comité au cas par cas) 1 séance individuelle d'1h
	Engagement sur les Compétitions	Le joueur doit participer au minimum aux compétitions de niveau régional ou supérieur.

Structuration du club	● Avoir écrit ou écrire un projet Jeunes du club ○ Si non, à travailler sur la saison avec l'accompagnement de la ligue et du comité ○ Si le projet n'est pas finalisé à la fin de la saison, avoir fait au minimum une réunion avec un agent de développement de la ligue sur le sujet permettra de renouveler la conduite du dispositif sur la saison suivante
Mise en œuvre et suivi du projet	● Le suivi global du dispositif est assuré par l'entraîneur formateur de la ligue, Anthony Cajot ● Une convention sera signée par les différents parties. ● Les objectifs et axes de travail seront définis conjointement entre les cadres techniques et l'entraîneur formateur. Les contenus seront en lien avec le Parcours de Formation du Jeune Joueur. ● 3 réunions seront effectuées au cours de la saison (dont minimum 1 en présentiel) : une en début de saison, une à mi-saison en janvier et une en fin de saison en juin. Des entrées et des sorties peuvent être effectuées à ce moment-là. Les comités départementaux seront invités à participer à ces réunions ● Un bilan général est effectué à chaque fin de saison. ● La gestion des entraînements hebdomadaires est à la charge du club, il peut s'organiser avec son comité départemental en cas de besoin. La ligue peut faciliter la recherche d'encadrant ou de créneaux mais elle ne jouera qu'un rôle de facilitateur, en aucun cas, elle interviendra sur les relations contractuelles entre le club et l'entraîneur
Accompagnement de la ligue	● Rédaction de la convention d'engagement co-signée entre le joueur, les parents, le comité, le club et la ligue ● Aide financière de 750€ pour l'encadrement des joueurs et le déplacement sur les compétitions de référence. L'aide pourra être divisée entre le club et le comité en fonction de l'encadrement au prorata du taux d'encadrement. <i>Le versement s'effectuera en deux fois, soit 375€ après signature de la convention et 375€ au mois de mars après analyse de la mise en place des actions.</i> ● Etablissement d'un calendrier en début de saison

- Un suivi des joueurs régulier, l'entraîneur formateur contactera par téléphone le joueur (ou sa famille) ainsi que l'entraîneur du club au moins 1 fois tous les 2 mois.
- Un positionnement de l'entraîneur du club de manière prioritaire sur une compétition nationale ou internationale dans le cadre de l'ETR dans la mesure du possible.

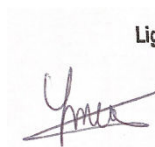
Signature des parents

Signature du jeune

Signature du club

Signature du comité départemental

Signature de la ligue
Yannick Meunier, Directeur



Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université
33400 TALENCE
Tél. 05 56 51 55 43